PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCPPAT – BUPE

_

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Transfert d'implantation géographique du Casino de Fécamp

Le préfet de la Seine-Maritime informe le public qu'il sera procédé le vendredi 18 novembre 2022 de 9h à 12h, sur le territoire de la commune de Fécamp, à une enquête publique préalable au transfert géographique du Casino de Fécamp.

Monsieur Benoît VARIN a été désigné comme commissaire enquêteur par le préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées en mairie de Fécamp du jeudi 10 novembre 2022 au jeudi 17 novembre 2022 afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

A l'expiration de ce délai, M.Benoît VARIN commissaire enquêteur recevra le vendredi 18 novembre 2022 de 9h à 12h à la maire de Fécamp, les observations des habitants et tout intéressés et consignera leurs observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Ils pourront également les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Fécamp, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur Projet de transfert géographique du Casino de Fécamp 1 Place du Général LECLERC – 76400 Fécamp

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr

L'avis au public sera publié avec l'arrêté d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sur le site internet des services de l'État en Seine-Maritime à l'adresse https://seine-maritime.gouv.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport, et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Fécamp, ainsi qu'en préfecture de Seine-Maritime, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Seine Maritime (https://seine-maritime.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché à la mairie de Fécamp.